

Image not found or type unknown



Droit à l'image, emprunt image pour ma marque

Par **Matchov Ania**, le **29/08/2017** à **16:50**

Bonjour,

Je veux lancer ma marque et emprunter des images de séries TV ou encore des images scientifiques pour certains produits de ma marque.

Comment savoir ce que je peux emprunter librement et quelles sont les démarches à faire pour emprunter certaines images couvertes par le droit à l'image ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **Dalma**, le **29/08/2017** à **16:55**

Bonjour,

"Comment savoir ce que je peux emprunter librement"

Vous ne le pouvez pas, sauf dans le cas d'images libres de droit.

"quelles sont les démarches à faire pour emprunter certaines images couvertes par le droit à l'image ?"

Contactez les ayants droits concernés pour négocier un contrat.